



# INFO-NÉGO

17 JUIN 2024

# 10

## Dépôt de nos demandes monétaires

La semaine dernière a marqué la première phase de négociation des revendications monétaires, et nous souhaitons vous informer des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

Le 12 juin, les deux parties ont échangé leurs propositions monétaires. L'employeur a présenté sa proposition, mais a refusé de fournir à votre comité de négociation des détails ou des justifications, laissant entendre qu'il présenterait une offre globale à la fin du 13 juin. Ce manque de transparence est décevant et ne donne pas un ton positif aux discussions. Malgré cela, nous sommes restés prêts à présenter nos propositions de manière approfondie.

Le 13 juin, nous avons présenté notre proposition monétaire et fourni une explication détaillée des éléments. Notre proposition monétaire est conçue pour refléter les difficultés, les risques et la violence croissants auxquels sont confrontés les agents correctionnels dans chacune de nos institutions. Nous pensons que nos demandes sont justes et nécessaires pour garantir l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération, ce qui nous permettra de nous aligner sur nos homologues des forces de l'ordre et de maintenir notre profession sur le marché.

À la fin de la journée du 13 juin, l'employeur a présenté son offre globale. Cette offre demandait le retrait de presque tous les articles restants du côté de la partie syndicale, y compris des points importants tels que la prime de pandémie, l'indemnité de danger, des solutions pour les heures supplémentaires forcées et des changements nécessaires au régime disciplinaire.

Voici les principaux points de l'offre de l'employeur :

- Les augmentations salariales proposées de 12,5 % sur un contrat de quatre ans, ce qui est bien en dessous de nos attentes et ne reflète pas nos conditions de travail uniques et constitue en fait un recul par rapport à d'autres homologues chargés de l'application de la loi.
- Les modifications apportées à l'annexe K, qui obligerait nos membres à travailler plus de jours pour équilibrer les heures de travail.

- Une légère augmentation de nos primes de quart, mais avec le changement des heures de la journée pendant lesquelles cette indemnité est appliquée, cela réduirait en fait la compensation globale pour cette prime.
- Des modifications de notre régime d'heures de remplacement qui ne permettraient pas aux membres d'utiliser le congé et qui chercheraient à modifier la structure de rémunération du jour férié payé désigné, ce qui entraînerait une réduction de la valeur actuelle du jour férié.
- Ils sont finalement revenus sur leur proposition de changement en matière de discipline, mais leur faible proposition constituerait également un pas en arrière pour nous.

Nous avons clôturé la journée en exprimant notre déception face à l'offre de l'employeur. Nous avons expliqué que cette offre régressive constitue un pas en arrière pour nos membres et qu'elle ne sera jamais acceptée. Nous espérons que l'employeur sera prêt à collaborer davantage pour améliorer les conditions de travail de nos membres et à respecter le travail que nous accomplissons en tant que fonctionnaires.

Votre comité de négociation travaillera sur une contre-proposition au cours de l'été. Nous nous rendrons également dans les établissements cet été pour rencontrer les membres, répondre à leurs questions et les informer de l'état d'avancement de ce cycle de négociations.

Votre soutien et votre participation seront essentiels pour obtenir une convention collective équitable et avantageuse pour les membres de l'UCCO-SACC-CSN.

**Forts. Unis. Fiers.**

Votre comité de négociation

